

S.P.R.B. - B.D.U. - D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué

Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 13/PFU/500903
DMS FC/2271-0055/01/2014-165PR
N/réf. : AVL/ah/SGL-2.98/s.558
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de la Croix de Pierre, 78. Maison Jaspar réalisée selon les plans de l'architecte P. Hankar. Demande de permis unique portant sur la restitution de la porte d'entrée selon les plans de l'architecte.
Dossier traité par Mme Fr. Rémy, DU et par Mme Fr. Cordier, DMS

En réponse à votre courrier du 18 août 2014 sous référence, nous vous communiquons l'avis **conforme favorable sous réserve** émis par la CRMS en sa séance du 10 septembre 2014, concernant l'objet susmentionné.

Le dossier concerne le bien situé 78, rue de la Croix de Pierre appartenant à l'ensemble de trois maisons réalisées en 1894 par l'architecte Paul Hankar pour l'industriel liégeois Joseph Jaspar. Composé de constructions de taille modeste, il s'agit d'un ensemble très représentatif de l'œuvre de l'architecte dans le domaine de l'architecture domestique.

La présente demande vise la restitution de la porte d'entrée en chêne du n° 78. Cet élément avait été remplacé par une porte en PVC d'aspect et de nature peu valorisants pour l'ensemble. Le projet s'appuie sur les plans d'origine conservés dans les archives du Musée du Cinquantenaire et dressés par Paul Hankar. Il s'agit d'un dessin à l'encre sur papier qui reprend les détails de chacune des portes des trois maisons Jaspar (plan côté avec élévations, coupes et profils précis des moulures). Le dessin de la porte concernée, au centre, indique un décor de huit tables rectangulaires en creux moulurées, disposées en deux registres verticaux et quatre registres superposés.

La CRMS se prononce favorablement sur cette proposition et elle félicite le demandeur de cette entreprise qui constituera une réelle plus-value pour l'ensemble des maisons. L'aspect d'origine de cette pièce de menuiserie est suffisamment documenté pour permettre sa reconstitution. La présence de la porte d'origine toujours visible à la maison voisine (n° 80) atteste de l'authenticité des intentions de l'architecte lorsqu'il a réalisé le dessin. ***Cependant, les dessins d'exécution de la nouvelle porte qui sont proposés devront être affinés en tenant compte des points suivants.***

Selon les dessins fournis par le menuisier, la feuille de porte projetée serait légèrement plus épaisse que celle d'origine, pour des raisons de sécurité et d'étanchéité. Ce type d'adaptation ne pose pas de problèmes en soi pour autant qu'il reste possible de **restituer l'ensemble formé par la porte et son ébrasement intérieur, conçus par Hankar comme un tout**. Tels que proposés, les profils de la porte projetée ne permettent pas cette restitution globale. Le projet devrait être amélioré sur ce point.

L'emplacement de la poignée de porte originelle ainsi que de la boîte aux lettres devrait également être défini. Dans toute la mesure du possible, ces éléments devraient être réintégrés dans la nouvelle pièce de menuiserie.

Dans ce cadre, la Commission suggère au demandeur de poursuivre les recherches dans les archives conservées au Musée du Cinquantenaire sur les éléments de quincaillerie qui ornaient la porte d'origine. En effet, au vu du programme assez modeste des trois maisons, les façades en briques apparentes présentaient une élévation sans luxe inutile mais discrètement enrichies de détails raffinés tels que les panneaux de sgraffites dus à Adolphe Crespin, la corniche en forte saillie et les menuiseries. Très caractéristiques pour l'œuvre de l'architecte, les portes d'entrée étaient ornées de quincailleries de forme animalières notamment les encadrements de serrure (et les poignées de porte ?). **La Commission encourage les demandeurs à restituer ces éléments dans la mesure du possible**.

Aux propriétaires des trois maisons, elle suggère de **restituer l'ensemble des menuiseries** des façades avant selon le modèle d'origine de Hankar (porte d'entrées des nos 78 et 76 ainsi que les châssis de fenêtre). Cette entreprise aurait pour effet de redonner la cohérence à l'ensemble sur le plan patrimonial, sans oublier que ce type d'entreprise présente aussi des avantages sur le plan financier et du point de vue de l'organisation des travaux (réduction des coûts suite aux commandes et chantier regroupés).

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : Th. Wauters, directeur
BDU-DU : Fr. Rémy, Fl. Vanderbecq